

La dynamique des relations triangulaires Chypre-Grèce-Turquie Face à l'avènement de l'Europe des 25

Stephanos Constantinides*
Joseph Joseph**

Le 16 avril 2003 l'Union européenne a fait un grand saut en avant avec son élargissement dans une cérémonie qui a eu lieu à Athènes sous l'ombre de l'Acropole, à l'ancienne Agora de la ville. Sous la présidence grecque, la cérémonie officielle par le choix même de l'endroit où elle a eu lieu, constituait un message politique très fort pour les peuples de l'Europe réunis pour la première fois de l'Est à l'Ouest au sein de la même famille. Le premier ministre Grec, Costas Simitis, soulignait dans son allocution l'importance de l'événement alors que le président de la Commission européenne Romano Prodi a parlé de l'unification pacifique et démocratique de l'Europe réalisée par la signature du traité d'adhésion à Athènes, berceau de la démocratie. C'était en effet l'aboutissement de la réunification de l'Europe et de sa connexion avec ses racines antiques grecques.

Cet élargissement est le cinquième de l'Union européenne depuis sa création et sûrement le plus ambitieux puisqu'il confirme la réunification de l'Europe avec la fin de la guerre froide et ouvre de nouvelles perspectives pour son avenir. Les précédents élargissements, (1973, Danemark, Irlande et Royaume Uni, 1981, Grèce, 1986 Portugal et Espagne, 1995, Autriche, Finlande et Suède) étaient limités et ne posaient pas les mêmes problèmes au niveau de l'intégration que l'actuel défi auquel doit faire face l'Union.

En ce qui concerne la République de Chypre et la Méditerranée orientale, l'Union européenne, les Etats-Unis et l'ONU ont cherché à

* Université du Québec à Montréal

** Université de Chypre

profiter de cet élargissement pour promouvoir un règlement de la question chypriote et améliorer les relations greco-turques. Comme il n'y a pas eu de règlement, un protocole a été ajouté au traité d'adhésion de Chypre selon lequel « l'acquis communautaire ne sera pas appliqué dans les parties de la République de Chypre sur lesquelles le gouvernement chypriote n'exerce pas de contrôle effectif ».¹ Il est évident que dans ce contexte la question chypriote devient aussi un problème européen et nul doute qu'il influencera à l'avenir l'accession de la Turquie à l'Union européenne. En effet, les Européens exigeront de la Turquie des concessions pour résoudre ce problème dans la foulée de sa démarche d'obtenir une date pour le début de ses négociations d'adhésion à l'Union.

Le rôle de l'Union européenne dans le processus de la recherche d'une solution au problème de Chypre devient d'autant plus central qu'après la signature du traité d'adhésion le 16 avril 2003 nombreux sont ceux qui voudraient que soit utilisé le temps qui reste jusqu'à l'adhésion officielle, le 1^{er} mai 2004, pour amener les parties concernées à un règlement du problème de sorte que Chypre devienne membre de l'Union européenne en tant que pays réunifié. En effet, la dynamique de l'adhésion présente une occasion unique de mettre fin à l'occupation turque, réunifier l'île et améliorer les relations greco-turques.

En avril 2003, le leader Chypriote turc Rauf Denktaş sous l'impulsion d'Ankara et sans doute pour atténuer les critiques de la communauté internationale sur l'intransigeance turque qui empêche la solution de la question chypriote, a levé en partie les restrictions de circulation entre la partie occupée de l'île et la zone libre. Entretemps, le Gouvernement de Chypre en accord avec l'Union européenne a introduit une série de mesures en faveur des Chypriotes turcs. Des milliers de citoyens Chypriotes grecs et turcs ont traversé la ligne verte qui sépare l'île depuis l'invasion turque de 1974 prouvant leur désir de vivre ensemble dans une île réunifiée. Comme l'a noté le président du Parlement européen Pat Cox « le peuple a parlé ... le peuple veut un règlement du problème maintenant... »²

Il est cependant clair que la clé d'une solution se trouve à Ankara. La Turquie doit choisir entre sa marche vers l'Europe ou le maintien de l'occupation de Chypre. En effet, le Conseil européen de Copenhague (décembre 12-13, 2002) a décidé de statuer seulement en décembre 2004 sur la question de savoir si la Turquie réunit les conditions nécessaires d'ouverture de négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne. Ces conditions comprennent les critères politiques de Copenhague et évidemment le règlement du conflit de Chypre et du différend greco-turc en mer Egée. Ankara est consciente des attentes des Européens. Si elle a refusé le plan Annan c'est qu'elle veut sans doute garder une carte pour décembre 2004 et échanger l'obtention d'une date précise de commencement de ses négociations d'adhésion à l'Union européenne avec une position plus flexible sur la question chypriote.

Néanmoins, après le 16 avril 2003 nous nous trouvons devant une nouvelle réalité. Comme la République de Chypre est membre à part entière de l'Union européenne, l'acquis communautaire doit faire partie de toute nouvelle proposition de solution de la question chypriote ce qui n'était pas le cas avec le plan du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. D'autant plus que les événements récents montrent que les Chypriotes turcs et Grecs sont prêts à cohabiter dans le cadre d'une île réunifiée.

Dans ce volume d'*Etudes helléniques-Hellenic Studies* des spécialistes de divers horizons tentent de cerner les questions reliées à l'élargissement de l'Union européenne et les problèmes qui en découlent pour ses relations avec le triangle méditerranéen, à savoir Chypre, la Grèce et la Turquie.

Dans son article Van Coufoudakis présente un aperçu historique du développement de la question chypriote et met l'accent sur les efforts des Américains et des Britanniques en vue de promouvoir une solution qui aurait comme résultat de compromettre l'existence même de la République de Chypre. Le plan Annan, résultat en pratique de

ces efforts anglo-américains allait dans le même sens : mettre fin à l'existence de la République de Chypre et la remplacer par deux États associés avec un lien confédéral très faible. Selon l'auteur, Alvaro de Soto, le représentant du secrétaire général de l'ONU a réussi de mettre en application une page du plan de Richard Holbrooke (mai 1998) qui est l'« acknowledgement », c'est à dire une reconnaissance de fait imaginé par Denktash lui-même pour la « RTCN » (« République turque de Chypre du nord »). Le fait que le gouvernement de Chypre a accepté la formation de deux comités techniques pour examiner les lois et traités des deux parties devant rester en vigueur pour le nouvel État qui sortait du plan Annan signifiait à toute fin pratique une reconnaissance implicite de la « RTCN ». D'ailleurs Koufidakis signale que les paramètres essentiels du plan Annan résultent des idées mises en avant en mai 1998 par R. Holbrooke, le représentant américain pour Chypre du président Clinton. Koufidakis est très critique envers le plan Annan et pense que le moment est venu d'envisager une solution de la question chypriote basée sur les règles du droit et en tenant compte des réalités nouvelles qui résultent de l'élargissement de l'Union européenne et dont Chypre fait désormais partie.

Dan Lindley considère que l'accession de Chypre à l'Union européenne, tout comme la recherche d'une solution au problème chypriote, posent de nombreux problèmes tant stratégiques que contradictoires, et qui se heurtent à des obstacles quasiment impossibles à surmonter. Au demeurant, les décisions à court terme et les pirouettes diplomatiques, qui caractérisent l'attitude de l'UE envers l'adhésion de Chypre montrent les limites de l'utilisation du niveau européen pour résoudre la question chypriote. Selon l'auteur il faut régler le statut du nord de Chypre et la Turquie doit être liée à l'Occident par le biais de son adhésion à l'Union européenne.

Andrea Riemer examine les relations de l'Union européenne avec la Turquie du point de vue des objectifs poursuivis par Ankara et des

attentes européennes. Dans un bref historique elle analyse le contexte intérieur et extérieur qui a engendré la dynamique européenne de la Turquie ces dernières années. Après un examen attentif de l'état actuel des relations turco-européennes elle conclut que quelques progrès ont été réalisés du côté de l'adaptation de la Turquie aux réalités européennes, mais qu'il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux exigences de l'Union européenne. Dans ce sens la feuille de route européenne de la Turquie reste cahoteuse et nébuleuse. Néanmoins, elle pense que la Turquie va continuer à être une question et un défi pour l'Union européenne et un point majeur à l'ordre du jour des relations euro-atlantiques.

Mehmet Ugur utilise une approche innovatrice en examinant les démarches pour trouver une solution au problème Chypriote depuis 1974. Il analyse le rôle de l'Union européenne en introduisant le concept de « bien public international » afin de résoudre le conflit chypriote. Son analyse tourne autour de la question centrale de la mise en place de règles et de la création de circonstances propices à une solution. Il considère qu'entre 1970-1980 l'Union européenne a échoué dans cette direction mais qu'à partir de 1990 la situation a commencé à changer. Aujourd'hui il considère qu'après l'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne le processus d'intégration favorise considérablement une solution de la question chypriote. Avec l'orientation européenne de la Turquie et son désir de devenir membre de l'Union, le moment est venu, selon l'auteur, de chercher un compromis qui permettra d'une part la solution de la question chypriote et de l'autre part l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne. Il conclut qu'un tel compromis dépend de la réaction de l'establishment militaire turc et de la montée de la société civile chypriote turque.

Phedon Nicolaidis utilise Chypre comme exemple pour expliquer comment les dix nouveaux membres de l'UE peuvent devenir efficaces et profiter de leur participation au processus de l'intégration

européenne. Il explique comment ces nouveaux membres peuvent tirer profit et renforcer leurs capacités institutionnelles et administratives en exploitant les règles, les politiques et les pratiques de l'UE. Pour réussir cela, cependant, il est nécessaire d'introduire des réformes qui conduiront à l'« européanisation » de la prise de la décision politique et de son application. Nicolaidis propose une liste de dix points pouvant servir de guide pour les nouveaux membres dans leur préparation afin de devenir des membres efficaces de l'UE. Un autre point à retenir, selon l'auteur, est de profiter de l'étude des succès et des erreurs des pays membres. En conclusion, la préparation des nouveaux membres doit tenir compte non seulement de l'harmonisation des orientations politiques et légales mais aussi de l'analyse du marché et les risques qui en découlent pour identifier les perspectives d'avenir et ce qui pourrait aller mal en cours de route.

Jean Catsiapis présente les événements récents importants qui étaient susceptibles de débloquent une solution de la question chypriote, tels le plan Annan, le conseil européen de Copenhague, la victoire des islamistes en Turquie et l'élection présidentielle à Chypre. Il n'en a été rien et Chypre reste toujours une île divisée. Recep Tayyip Erdogan malgré ses déclarations répétées en faveur d'une solution du problème chypriote n'a pas voulu ou n'a pas réussi à faire fléchir les militaires et les milieux nationalistes turcs qui ont rejeté le plan du secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. L'auteur présente par ailleurs ce plan de façon critique et considère que « les propositions de K. Annan, visent en fait, à quelques modifications près, au gel de la situation née de l'invasion turque de 1974 ». Il trouve encore « plus choquant...la limitation des libertés fondamentales qui constituent pourtant les caractéristiques principales de l'Union européenne ». Les élections présidentielles à Chypre, ont démontré, selon l'auteur, un refus des Chypriotes grecs d'accepter le plan Annan puisque le nouveau président Tassos Papadopoulos est plus réservé à l'égard de ce texte que le président sortant, Glafkos Cléridès.

L'adhésion de Chypre à l'Union européenne, le 16 avril 2003, ouvre, selon J. Catsiapis, des nouvelles perspectives pour une solution plus équitable de son problème politique que les propositions Annan. Enfin le report à décembre 2004, par le sommet de Copenhague, de la décision des Européens sur la date d'ouverture des négociations d'adhésion de la Turquie, a eu le mérite d'engager une réflexion sur les frontières de l'Europe.

Burcu Gültekin analyse l'attitude tant de la classe politique que de la société civile turque envers la candidature de leur pays à l'UE avant le sommet de Copenhague. Elle note un sentiment de déception chez l'opinion publique turque à l'issue de ce sommet mais avec le temps s'est imposée l'idée d'un relatif succès, d'autant plus que les Européens ont reconnu à la Turquie le droit d'être candidate. Car la crainte existait toujours de se voir dire que la Turquie ne faisait pas partie de l'Europe. L'adhésion de la République de Chypre à l'UE le 16 avril 2003, a été ressentie à Ankara comme une grande défaite diplomatique mais en même temps le sentiment dominant est qu'il y a urgence d'aboutir à une solution de la question chypriote.

Michel Bozdemir, dans son article sur l'attitude de l'armée turque face à Chypre et à l'Europe, prend une position qui va à l'encontre des idées reçues sur ce sujet. Il estime en effet que l'armée est l'institution turque la plus occidentalisée et par conséquent très attachée aux valeurs européennes. Il note par ailleurs que ceux qui critiquent ses interventions dans la vie politique oublient que c'est l'armée qui après le coup d'Etat de 1960 a apporté les premiers instruments fondamentaux de la démocratie, comme l' habeas corpus, le droit de grève, la liberté d'association etc. Néanmoins l'auteur reconnaît que si les militaires sont capables d'accepter des compromis tant sur la question de Chypre que sur les réformes nécessaires qui permettront à la Turquie d'accéder à l'Union européenne, ils n'abandonneront jamais les deux principes fondateurs de leur pays : la laïcité et l'Etat unitaire. Reste évidemment à savoir si les Européens sont prêts à

accepter un pays au sein de l'UE où l'armée aura des fonctions politiques, même s'il s'agit de la préservation de la laïcité et de l'unité de l'Etat.

Dans ce numéro spécial d'*Études helléniques-Hellenic Studies* nous tentons de cerner une série de problèmes reliés à la question chypriote et à l'adhésion de Chypre à l'UE en mettant l'accent sur l'impact que celle-ci pourrait avoir sur la recherche d'une solution de son problème politique. Nous espérons que les articles que nous publions dans ce volume par leur diversité et les perspectives que laissent entrevoir leurs auteurs contribueront à une meilleure compréhension de la dynamique et des effets de l'intégration européenne sur le triangle Grèce, Turquie et Chypre.

NOTES

1. Protocole 10, paragraphe 1, Traité d'adhésion de la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie, signé à Athènes le 16 avril 2003.
2. Déclaration du président du Parlement européen Pat Cox à Bruxelles le 29 avril 2003.